



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Monsieur le Conseiller général
Daniel Roh
1963 Vétroz

Dossier traité par :
Olivier Cottagnoud
027 345 37 77
olivier.cottagnoud@vetroz.ch

Vétroz, le 20 septembre 2024

Réponse à la question écrite portant sur des propos tenus lors de la séance du 17 juin 2024

Monsieur le Conseiller général,

Nous avons l'honneur de vous communiquer la réponse à votre question écrite du 18 juin 2024 portant sur les propos tenus lors de la séance du 17 juin 2024 par le Président de commune. Après un examen de vos interrogations, le Conseil municipal y répond comme suit :

Questions :

- Est-ce que les propos tenus par le président de la municipalité reflètent une vision et une position commune du Conseil municipal ?
- Dans la négative, quelle est la position des autres membres du Conseil municipal sur les propos tenus par le président lors de la séance du 17 juin 2024 ?
- Le rejoignez-vous dans sa vision du travail de la COGEST durant la législature en cours ?

Réponse : Les membres du Conseil municipal ne se prononcent pas sur les conflits liés aux personnes.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller général, nos salutations les meilleures.

Municipalité de Vétroz

Le Président
Olivier Cottagnoud

Le Secrétaire
Bertrand Fontannaz

Copie à : M. Pierre-Michel Venetz, Président du Conseil général, 1963 Vétroz